



# BOBST GROUP SA

**Résultat intermédiaire de l'Offre publique d'échange de Bobst Group SA portant sur toutes les actions nominatives émises de CHF 30.- nominal chacune de Bobst SA et sur toutes les actions au porteur émises de CHF 60.- nominal chacune de Bobst SA.**

## **Offre publique d'échange**

Suite à l'annonce préalable des 24 et 25 juillet 2001, Bobst Group a publié le 4 septembre 2001 une offre publique d'échange (l'« Offre ») pour toutes les actions nominatives de CHF 30.- nominal chacune et pour toutes les actions au porteur de CHF 60.- nominal chacune de Bobst SA. Le rapport d'échange est de 20 actions nominatives de Bobst Group SA de CHF 1.- nominal chacune pour une action nominative de CHF 30.- nominal de Bobst SA, plus un paiement forfaitaire brut de CHF 95.- et de 40 actions nominatives de Bobst Group SA de CHF 1.- nominal chacune pour une action au porteur de CHF 60.- nominal de Bobst SA, plus un paiement forfaitaire de CHF 190.- brut.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2001, l'Offre a été prolongée jusqu'au 12 octobre 2001, 16:00 (heure suisse).

## **Résultat à l'issue de la période ordinaire de l'Offre d'acceptation**

Le délai de la période ordinaire de l'Offre est arrivé à l'échéance le 12 octobre 2001 à 16:00 (heure suisse). Jusqu'à cette date, 404'266 actions nominatives (soit 97,34 pour cent des 415'297 actions nominatives émises) et 229'927 actions au porteur (soit 89,87 pour cent des 255'847 actions au porteur émises) ont été offertes pour l'échange.

Ces actions offertes à Bobst Group SA pour l'échange correspondent à 94,49 pour cent des droits de vote et à 93,22 pour cent du capital-actions de Bobst SA.

## **Conditions remplies**

Les actions de Bobst SA offertes à Bobst Group SA pour l'échange représentant plus de 90 pour cent du nombre total des voix attribuées aux actions de Bobst SA, la condition selon la Section A. 9 du prospectus du 4 septembre 2001 est ainsi satisfaite.

## **Acceptation**

Bobst Group SA déclare que l'Offre a abouti.

**Délai supplémentaire**

Conformément à l'Offre, le délai de l'Offre est prolongé de dix jours de bourse supplémentaires aux mêmes conditions.

**Le délai supplémentaire d'acceptation court du jeudi 18 octobre 2001 au mercredi 31 octobre 2001, 16:00 (heure suisse).**

**Annonce****Déposants d'actions nominatives et au porteur Bobst**

Les déposants d'actions nominatives ou au porteur Bobst qui souhaitent accepter l'Offre doivent remettre à leur banque un ordre (les actionnaires nominatifs doivent également joindre le formulaire "Déclaration d'acceptation et de cession"), dûment complété et signé, au plus tard le 31 octobre 2001, 16:00 heures (heure suisse).

**Actionnaires conservant leurs actions nominatives Bobst à domicile**

Les actionnaires qui ne conservent pas leurs actions nominatives Bobst dans un dépôt ouvert et souhaitent accepter l'Offre sont priés de remettre directement au registre des actions de Bobst SA les actions nominatives correspondantes, non annulées, cédées en blanc, en même temps que la "Demande d'ouverture d'un dépôt d'actionnaire et d'inscription au registre des actions de Bobst Group SA", dûment complétée et signée, au plus tard le 31 octobre 2001 à 16.00 heures (heure suisse).

**Actionnaires conservant leurs actions au porteur Bobst à domicile**

Les actionnaires qui ne conservent pas leurs actions au porteur Bobst dans un dépôt ouvert et souhaitent accepter l'Offre sont priés de remettre les actions au porteur correspondantes, non annulées, au plus tard le 31 octobre 2001 à 16:00 heures (heure suisse) directement à leur banque habituelle. Les banques envoient les actions au porteur physiques à la SIS et simultanément un formulaire d'ouverture de dépôt pour le client correspondant au registre des actions de Bobst Group SA en vue de l'ouverture d'un dépôt (impression supprimée des titres).

Bobst Group SA offre aux actionnaires ayant conservé jusqu'à présent leurs titres à domicile la gestion sans frais d'un dépôt d'actions auprès de la

société.

**Exécution de la transaction**

Les actions Bobst SA seront échangées contre les actions Bobst Group SA et les sommes forfaitaires seront payées **le 12 novembre 2001** pour les actionnaires ayant valablement présenté leurs titres à l'acceptation jusqu'à la fin du délai supplémentaire d'acceptation.

**Renvoi au prospectus d'Offre**

Pour le surplus, les termes et conditions de l'Offre peuvent être consultés dans le prospectus d'Offre qui peut être obtenu sans frais en allemand et français auprès de OZ Bankers AG, Churerstrasse 47, Postfach, 8808 Pfäffikon/SZ (Téléphone 01 215 63 00 ; Fax 01 215 63 90 ; E-mail : [Thomas.Wenger@OZBankers.ch](mailto:Thomas.Wenger@OZBankers.ch)) ou sur le home page du groupe Bobst : <http://www.Bobstgroup.com>.

Sous réserve des indications qui précèdent, les termes et conditions de l'Offre tels que décrits dans le prospectus d'Offre et la prolongation de l'Offre restent inchangés.

Prilly, le 12 octobre 2001

Banque mandatée :

OZ Bankers AG